



Nominations

OFB : Le conseil d'administration de l'OFB a élu le 3 mars 2020 son président, Thierry Burlot et trois vice-présidents : 1^{ère} vice-présidente : Sandrine Béliet, directrice d'Humanité et biodiversité ; 2^e vice-président : Hubert-Louis Vuitton, président de la fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher et de la fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire ; 3^e vice-présidente : Sylvie Gustave-Dit-Duflou, vice-présidente de la Région Guadeloupe.

IRD : Corinne Brunon-Meunier a été nommée le 2 mars 2020, Directrice générale déléguée de l'IRD par Valérie Verdier, Présidente-directrice générale de l'Institut.

DDT de Tarn et Garonne : Nathalie Cencic (ICPEF), a été nommée directrice départementale des territoires de Tarn-et-Garonne à compter du 16 mars 2020.

DDCS du Var : Nelcie Ferrere, attachée d'administration de l'État hors classe, a été nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale du Var à compter du 16 mars 2020.

DDPP du Morbihan : Florence Le Crenn (ICPEF), a été nommée directrice départementale adjointe de la protection des populations du Morbihan à compter du 16 mars 2020.

DDPP de l'Ariège : Frédéric Pujol (ICSPV), a été nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège à compter du 16 mars 2020.

MTES - Marais Poitevin : Didier Labat, adjoint de la sous-directrice de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes a été nommé commissaire du Gouvernement auprès de l'établissement public du Marais poitevin.

DDTM du Calvados : Florence Richard (IDTPE), a été nommée directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral du Calvados, pour une durée de cinq ans, à compter du 23 mars 2020.

Actualités France

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX LES AGENCES DE L'EAU S'ENGAGENT DANS L'EXPÉRIMENTATION

Des agriculteurs et des représentants des collectivités locales des bassins Adour-Garonne et Seine-Normandie ont présenté à Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, les premiers résultats de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux, qui bénéficient du soutien financier des agences de l'eau.



Les services environnementaux correspondent à des actions qui améliorent l'état de l'environnement en contribuant à optimiser le fonctionnement des écosystèmes, et ainsi augmenter et garantir les « services écosystémiques » qu'ils rendent.

Les services environnementaux correspondent à des actions ou des modes de gestion assurés par des acteurs qui améliorent l'état de l'environnement ou maintiennent un très bon état de l'environnement, en contribuant à optimiser le fonctionnement des écosystèmes, et ainsi augmenter et garantir les « services écosystémiques » qu'ils rendent. Ils peuvent notamment contribuer à la protection des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité, la protection des pollinisateurs, le renforcement de la régulation des populations de ravageurs et parasites, la protection des sols par le développement de l'agriculture biologique, le maintien des prairies et remise en herbe, les couverts végétaux, les haies...

Ce dispositif est l'une des mesures prévues par le plan biodiversité du 4 juillet 2018 et les assises de l'eau. Cette

expérimentation des PSE a vocation à être généralisée dans le cadre de la futur PAC.

Pour Maxime Papon, exploitant agricole à Saint-Hilaire dans le Lot, « c'est d'abord une reconnaissance de la qualité de notre travail et de notre contribution positive à la gestion et la préservation de l'environnement. A ce titre, je contribue à préserver la qualité des cours d'eau et de la biodiversité présente dans nos campagnes. De plus, cela permet de maintenir des zones de production de fourrage qui résistent mieux aux périodes de sécheresse et ce sera déterminant pour le maintien de notre activité à l'avenir avec les changements climatiques ».

L'agence de l'eau Adour-Garonne a été la première à se lancer dès 2019 dans l'expérimentation, en partenariat avec les Régions Occitanie et



Avec vous, évidemment !

www.uvgermi.fr

Nouvelle-Aquitaine, les services de l'État, les Chambres d'agriculture et les associations de protection de l'environnement et les collectivités locales sur 14 territoires. Un dispositif spécifique à son bassin a été construit; il a permis d'attribuer 2,40 M€/an à 384 exploitations pour reconnaître les services de haute qualité rendus par ces exploitations sur près de 29.000 ha et 6.000 km de haies et de lisères de bois.

L'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne depuis 2018, dans le cadre d'un projet expérimental franco-britannique « Interreg », des collectivités produisant de l'eau potable comme le syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg dans l'Eure, ou le Syndicat Caux Central en Seine-Maritime. Ces collectivités rémunèrent les agriculteurs qui parviennent à réduire les

reliquats azotés sur leurs exploitations afin de réduire les concentrations en nitrates dans les eaux souterraines. L'agence de l'eau accompagne aussi Eau de Paris, avec un budget total de 47 M€ d'aides aux agriculteurs sur une dizaine d'années. Environ 200 exploitations devraient pouvoir en bénéficier, sur quatre aires d'alimentation de captages d'Eau de Paris. Etendus sur environ 146.000 ha, dont 87.000 ha de surfaces agricoles, ces territoires correspondent aux principales zones d'action d'Eau de Paris pour la protection de la ressource en eau.

Pour déployer plus largement le dispositif, l'agence de l'eau Seine-Normandie a lancé un appel à manifestation d'intérêt auquel 15 nouvelles collectivités se sont portées candidates. Il s'agira dans les prochains mois de construire avec

elles, une démarche d'aides aux agriculteurs dont l'ambition sera à la hauteur des enjeux de leurs territoires. Pour cela, l'agence de l'eau travaille en partenariat avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) afin de déployer une logique commune dans le bassin Seine-Normandie. Dans ces différents projets, l'évaluation du niveau des services rendus par les agriculteurs repose sur trois principaux critères: la présence de prairies et la longueur des rotations culturales, la faible utilisation de pesticides et de fertilisants minéraux et la préservation des haies, des bois et des zones humides.

Les agences Rhône-Méditerranée-Corse, Artois-Picardie et Loire-Bretagne ont également lancé des appels à projets. ●

PLAFOND ANNUEL DE TAXES ET REDEVANCES PERÇUES PAR CHAQUE AGENCE DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2020

Par arrêté du 27 février 2020 publié au journal officiel le 8 mars 2020, le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau, mentionné au tableau du I de l'article 46 de la loi de finances pour 2012 susvisée, est réparti entre les agences de l'eau pour 2020 comme suit :

Personne affectataire	Plafond en millions d'euros	Part du plafond global
Agence de l'eau Adour-Garonne	289,73	13,44 %
Agence de l'eau Artois-Picardie	138,51	6,42 %
Agence de l'eau Loire-Bretagne	358,27	16,61 %
Agence de l'eau Rhin-Meuse	158,03	7,33 %
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	529,98	24,57 %
Agence de l'eau Seine-Normandie	682,10	31,63 %

EN BREF

- **Eau potable** : L'institut israélien de technologie Technion a développé un nouveau système autonome qui produit de l'eau à partir de l'air, adapté aux zones désertiques, et plus efficace que Watergen. Le système LDS-AMH doit permettre l'approvisionnement continu en eau de petites collectivités isolées, sans avoir besoin de transporter l'eau sur de longues distances. <http://www.technionfrance.org>
- **Prêts pour l'eau** : La Banque européenne d'investissement (BEI) prévoit d'attribuer une enveloppe de 350 millions d'euros au cours des prochaines années, aux projets dédiés aux secteurs de l'eau et de l'assainissement. Pour instruire les dossiers de demande de prêts, celle-ci compte sur des partenariats avec d'autres banques.
- **PGSSE** : Avec le soutien financier de l'ARS Nouvelle Aquitaine, l'OiEau propose 5 webinaires en 2020, portant chacun sur une étape de la réalisation des plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). <https://e-learning.oieau.fr/user/policy.php>
- **Météo France** : Lancé en 2011, le site « Pluies extrêmes » de Météo France s'est enrichi de 5 rubriques : Cartes pluviométriques, Événements mémorables, Statistiques, Recherche d'épisodes, Records, permettent d'explorer, sous tous les angles et en fonction de très nombreux paramètres, les événements pluvieux à travers la France.